

*Initiatives parlementaires*

• (1710)

Une personne admissible peut demander des prestations de maternité au Canada avant de partir à l'étranger ou dans n'importe quel consulat ou ambassade du Canada à l'étranger.

Monsieur le Président, vous pouvez voir la situation plutôt intéressante que cela crée. Supposons qu'il y a un certain nombre de couples à Petawawa, à Borden, à Halifax ou à Calgary qui sont envoyés en Europe. Avant de partir, la femme du couple A découvre qu'elle est enceinte. Par conséquent, elle peut prendre des arrangements pour toucher des prestations d'assurance-chômage pendant un certain temps, une fois qu'elle sera en Europe.

Le couple voisin a peut-être quatre ou cinq enfants. Une famille de cette taille coûte très cher aujourd'hui. La femme doit quitter son emploi au Canada et continuer d'élever ses enfants à l'étranger avec un revenu seulement, et elle n'est pas admissible aux prestations d'assurance-chômage.

Cela crée un vrai dilemme. Je ne crois pas que nous ayons traité les membres des Forces armées de façon très juste à cet égard au cours des années. Nous devrions réexaminer sérieusement cette question et modifier la loi en conséquence.

Nous devons comprendre que les emplois sont très limités. Par exemple, à Lahr, en Allemagne, il y a peut-être quelques emplois au magasin Canex et dans d'autres installations connexes. Même les enseignants qui vont là-bas ont beaucoup de difficulté à se trouver du travail. Habituellement, lorsqu'ils arrivent là-bas, les postes ont déjà été pourvus pour l'année. À moins que quelqu'un ne tombe malade ou ne doive démissionner pour une raison ou une autre, il n'y a pas souvent de possibilités d'emploi.

Nous les mettons dans une position où la concurrence est très forte à cause du peu d'emplois qu'il y a par rapport au grand nombre de personnes qui sont à la base. Je crois que ce serait un geste humanitaire de notre part d'examiner cette situation et de faire savoir aux familles des membres de nos forces armées que nous apprécions le genre d'image qu'ils projettent pour le Canada. J'ai toujours dit que les membres de nos forces armées ne sont pas seulement de bons soldats, mais aussi des professionnels tels que des infirmières, des dentistes, des médecins, des ingénieurs, ainsi que des gens de métier très qualifiés. De ce point de vue, c'est probablement l'une

des plus grandes écoles de formation que nous ayons au Canada.

Non seulement ils sont de bons soldats pour toutes ces raisons, mais ils sont aussi de bons diplomates parce qu'ils savent comment se comporter à l'étranger. Ils donnent au Canada une bonne image. Ils sont aussi de bons politiciens parce qu'ils ont à traiter avec des gens de différentes nationalités. Leur travail exige qu'ils comblent les fossés et qu'ils s'entendent avec ces gens. Ils le font très bien. J'ai toujours dit que les membres de nos Forces armées canadiennes sont tout à la fois de bons soldats, de bons diplomates et de bons politiciens.

Je fais deux recommandations énergiques aujourd'hui. Monsieur le Président, je sais que la question vous tient à coeur, car vous avez été vous-même mêlé de très près aux militaires au fil des années. Versons normalement des prestations d'assurance-chômage aux conjoints quand ils vont dans des régions où ils n'y sont pas actuellement admissibles, ou supposons qu'ils sont bel et bien admissibles à l'assurance-chômage. Ils ont leur nombre de semaines. Ils ont toutes leurs fiches intactes et voilà soudain que l'autre conjoint est affecté hors du pays. Ils partent.

Pourquoi n'est-il pas possible pour le gouvernement et le Parlement—je suis convaincu que la proposition serait adoptée très facilement des deux côtés de la Chambre—de faire en sorte qu'ils puissent garder toutes leurs fiches d'assurance-chômage intactes durant leur absence du pays, que ce soit pour un an et demi, deux ans ou trois ans?

À leur retour au Canada, leurs fiches seraient restées intactes comme s'ils n'avaient jamais quitté le pays. Ils seraient alors en mesure de toucher de l'assurance-chômage une fois rentrés au Canada et pourraient bénéficier de ce revenu jusqu'à ce qu'ils trouvent un emploi. Cette solution me paraît juste, si le gouvernement ne veut pas changer les règles pour leur verser des prestations là-bas sous le régime ordinaire.

On pourrait opposer certains arguments à cette proposition, et d'abord que nous n'en avons pas les moyens. Il faut nous rappeler que le gouvernement a augmenté sensiblement les cotisations pour les clients de l'assurance-chômage et pour les employeurs. Il faut nous rappeler également que dans des conditions normales, le gouvernement du Canada ne contribuera pas à la caisse de l'assurance-chômage à l'échelle nationale. Ainsi, le